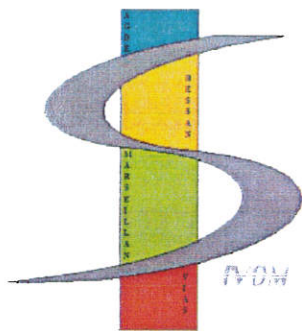




## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**JEUDI 13 DECEMBRE 2018**  
**18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE**  
**SALLE GUILLEMIN**

#### PRÉSENTS : 20

**AGDE** : Mme SALGAS, M. FREY  
**MARSEILLAN** : MM. MARY, ARAGON  
**BESSAN** : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT  
**VIAS** : MM. SAUCEROTTE, ESPANA,  
**FLORENSAC** : MM. MAFFRE, DUBOIS  
**CASTELNAU DE GUERS** : M. DA SILVA  
**MONTAGNAC** : M. MALDONADO

**NEZIGNAN L'EVÊQUE** : M. MARTINEZ  
**PINET** : M. ESPARZA  
**LEZIGNAN LA CEBE** : Mme MORENO  
**AUMES** : Mme DURAND  
**NIZAS** : M. MENARD  
**CAUX** : Mme DORADO  
**PORTIRAGNES** : M. FAURE

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 6

**MARSEILLAN** : M. ROUVIER à M. ARAGON  
**MONTAGNAC** : M. PASCAL à M. MALDONADO  
**AGDE** : M. BENTAJOU à Mme SALGAS, M. GLOMOT à M. FREY

**VIAS** : M. BOLINCHES à M. SAUCEROTTE  
**FLORENSAC** : M. TUYA à M. MAFFRE

#### ABSENTS EXCUSÉS : 11

**AGDE** : Mme MARTINEZ  
**PEZENAS** : MM. ROSSIGNOL, DUFFOUR, LOPEZ  
**SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. ROME  
**USCLAS D'HERAULT** : M. RIGAUD  
**SAINT-THIBERY** : M. HUC

**PAULHAN** : M. JAURION  
**CAZOULS D'HERAULT** : M. GUIRAUDOU  
**MONTAGNAC** : Mme JEFFERIES  
**POMEROLS** : M. MOULINOT

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 9 octobre 2018

- 1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2019
- 2°) Intégration de la commune de Portiragnes pour la mutualisation du cinémomètre
- 3°) Demande d'adhésion de la commune de Plaissan au service de la Fourrière Animale
- 4°) Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Brigade d'Enlèvement des Tags
- 5°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 13 décembre 2018, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle Guillemmin).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente. A l'unanimité, M. Sébastien FREY est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 9 octobre 2018.

### **1°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2019**

Madame la Présidente laisse la parole à M. le Vice-Président aux Finances. Celui-ci expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2019, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, le Comité Syndical adopte cette disposition à l'unanimité.

### **2°) Intégration de la commune de Portiragnes pour la mutualisation du cinémomètre**

Madame la Présidente expose que la Commune de Portiragnes a émis le souhait de participer à la mutualisation du cinémomètre aux côtés des communes de Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Evêque et Vias. Le Comité Syndical est invité à intégrer la commune de Portiragnes dans les conditions suivantes (conditions qui avaient été appliquées pour la commune de Vias en 2015) :

- Participation financière à l'investissement : 0 € car le bien est déjà amorti (bien acquis en 2010)
- Participation au fonctionnement au même titre que les communes déjà adhérentes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte l'ajout de la commune de Portiragnes à la mutualisation du cinémomètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les conditions précitées.

### **3°) Demande d'adhésion de la commune de Plaissan au service de la Fourrière Animale**

Madame la Présidente informe l'assemblée de la demande la Commune de Plaissan, laquelle a sollicité le Sivom en vue d'une adhésion au service de la Fourrière Animale. Suite à cette demande, le Comité Syndical est invité à se prononcer en se prononçant soit :

- Pour l'acceptation de l'adhésion de la commune de Plaissan avec application des conditions habituelles sur la base de la population Insee, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Pour le refus d'acceptation compte tenu de l'activité déjà accrue du service de la Fourrière Animale qui regroupe 20 communes à ce jour.

Un débat s'instaure entre les délégués sur la nature de cette demande, ses éventuelles incidences sur le fonctionnement de la fourrière animale, sur les capacités et les moyens existants en cas d'acceptation... A l'issue de la discussion, Madame la Présidente met au vote la proposition d'acceptation de la commune de Plaissan.

A la majorité - 2 CONTRE (MM. MALDONADO, PASCAL), 5 ABSTENTIONS (MM. ROUVIER, MARY, ARAGON, Mmes DURAND, DORADO), 19 POUR – le Comité Syndical accepte l'adhésion de la commune de Plaissan dans les conditions précitées.

### **4°) Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Brigade d'Enlèvement des Tags**

Madame la Présidente informe l'assemblée que, comme indiqué lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, il convient de changer le véhicule de la Brigade d'Enlèvement des Tags, avec les équipements nécessaires au bon fonctionnement du service. Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la base d'une consultation de concessionnaires qui se résume comme suit :

- Citroën : Jumpy d'un montant total de 25.238,56 € TTC
- Peugeot : Expert d'un montant total de 22.485,56 € TTC
- Toyota : Proace d'un montant total de 20.309,96 € TTC

Après échanges sur la nature des prestations proposées, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'acquisition du véhicule de marque Toyota pour un montant TTC de 20.309,96 €.

### **5°) Questions diverses**

***\* Modification des conditions de stérilisation des chats errants par la Fondation 30 Millions d'Amis***

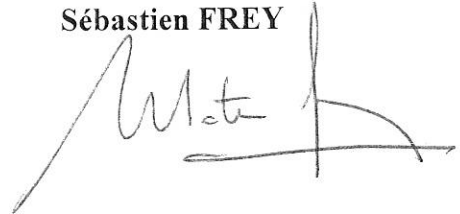
Madame la Présidente a informé l'assemblée du courrier reçu par certaines communes au sujet de la stérilisation des chats, en lien avec le partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Cette fondation a décidé de modifier sa contribution, laissant aux communes une charge financière représentant 50% du coût des campagnes de stérilisation. Les élus présents, en fonction de leur intérêt, décideront de signer ou pas cette nouvelle proposition.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. Elle souhaite de bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 19h20 en invitant l'assistance au traditionnel repas de fin d'année en présence du personnel du Sivom.

**Le Secrétaire de Séance,  
Sébastien FREY**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sébastien Frey', with a long horizontal stroke extending to the right.